



RETOUR SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Bilan 2021-2025

EN PRÉAMBULE

Le territoire des vallées du Haut-Anjou

Créée en janvier 2017, la **Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou** réunit quinze **communes** sur un territoire de 635 km², soit près de 37 000 habitants.

Ce territoire, qui s'organise autour de **trois bassins de vie**, présente un **profil composite** où **rural se conjugue avec périurbain**. Il dispose au final de nombreux atouts :

- **un territoire pivot** : territoire d'expérimentation, de coopération, bénéficiant de forts liens avec la métropole d'Angers, ouvert vers l'extérieur, il se présente comme un pivot entre la vie métropolitaine et la ruralité ;
- **des ressources agricoles et environnementales** : le maillage bocager, caractéristique des vallées du Haut-Anjou, constitue un atout indéniable et abrite une riche biodiversité ; autant d'éléments qui contribuent à renforcer son attractivité, offrant un cadre et une qualité de vie appréciés ;
- **un territoire jeune et une démographie dynamique** : la moyenne d'âge des habitants des vallées du Haut-Anjou est inférieure à celle des territoires voisins tandis que la population connaît une dynamique de rajeunissement qui s'est accélérée depuis 2010.



Un projet de territoire co-construit

Dès la création de la Communauté de communes, les élus ont souhaité porter une ambition politique et stratégique forte pour les vallées du Haut-Anjou. Cette dernière s'est traduite par l'élaboration d'un **projet de territoire**. La construction de ce dernier s'est inscrite dans une **démarche RSO**, se fondant sur le principe de concertation. Tout au long de l'année 2019, l'ensemble des parties prenantes y ont été ainsi associées : élus intercommunaux et communaux, citoyens, associations, partenaires, agents et représentants du personnel, etc. Toutes les forces vives du territoire ont été conviées à des temps partagés, quatre fabriques territoriales permettant de récolter les idées des participants tandis que trois séminaires ont été organisés. Véritablement co-construit, s'appuyant par ailleurs sur la base d'un diagnostic du territoire, le projet de territoire des vallées du Haut-Anjou a été **adopté en décembre 2019** par le conseil communautaire.

Quatre axes stratégiques et près de 90 actions structurantes

Le projet de territoire s'articule autour de **quatre axes stratégiques forts** qui intègrent de nombreux objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux :

- axe n°1 : habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants ;
- axe n°2 : faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques économiques et humaines ;
- axe n°3 : encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin ;
- axe n°4 : renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins.

En 2021, le projet de territoire a été refondu et décliné en un plan d'actions autour de 88 actions structurantes, la Communauté de communes fixant ainsi à la fois un cap stratégique clair et sa déclinaison opérationnelle à laquelle puissent se référer les services et les agents. Ces éléments ont été intégrés dans le contrat de relance et de transition écologique signé avec l'État.

À l'aune du nouveau mandat qui débute et de la perspective de mise à jour du plan d'actions du projet de territoire, il est apparu important de dresser un bilan de sa mise en œuvre au cours des cinq dernières années, c'est-à-dire au cours de la période 2021-2025.



Axe n°1

Habiter et accueillir durablement de nouveaux habitants

Rappel des principaux enjeux de l'axe stratégique n°1

La dynamique résidentielle, l'un des atouts du territoire, fait face à un certain nombre de défis. Dans ce contexte, il importe de reconsidérer les politiques d'urbanisme et d'habitat et, à cette fin, de se doter d'outils de planification adaptés [axe n°1.1].

Un effort d'adaptation des modes d'urbanisation du territoire doit être mené, dans un double objectif :

- *inscrire l'urbanisation dans une perspective de gestion durable, en limitant l'étalement urbain avec la revitalisation des centres-bourgs ou la rénovation du bâti existant ;*
- *assurer une offre de logements adaptée à la diversité des besoins [axe n°1.2].*

Par ailleurs, les vallées du Haut-Anjou constituent un territoire à l'identité singulière, où rural se conjugue avec périurbain, articulé autour de trois bassins de vie au profil différent.

Afin de maintenir une véritable cohésion à la fois territoriale et sociale, le projet de territoire doit non seulement porter une dynamique générale inclusive, notamment au profit des populations les plus fragiles ou les plus éloignées des centralités [axe n°1.3], mais également intégrer pleinement les questions de mobilité [axe n°1.4].

Bilan de l'axe n°1.1

Poser les bases d'une organisation collective autour des politiques d'urbanisme

Axe n°1.1.1 : doter le territoire de démarches de planification structurantes

Projet n°1 :

Élaborer un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et ses annexes dans un objectif d'équilibre entre les trois bassins de vie des vallées du Haut-Anjou.

- **Projet porté par la Communauté de communes : objectif en cours d'atteinte :**
- **Bilan :**
 - Approbation en septembre 2022 par le conseil communautaire de la charte de gouvernance du PLUi.
 - Prescription en novembre 2022 du PLUi et lancement de la phase diagnostic.
 - Mise en forme entre 2023 et 2025 du diagnostic territorial.
 - Mise en forme entre l'automne 2025 et le printemps 2026 du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).
- **Prochaines échéances :**
 - Arrêt entre le printemps et l'été 2027 du projet de PLUi.
 - Approbation entre fin 2027 et début 2028 par le conseil communautaire du PLUi.

Axe n°1.1.2 : se doter d'une stratégie en matière d'habitat adaptée aux enjeux du territoire

Projet n°2 :

Élaborer un programme local de l'habitat (PLH).

- **Projet porté par la Communauté de communes : objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Approbation en juin 2024 par le conseil communautaire du programme local de l'habitat pour la période 2024-2029 (et de son plan comprenant 11 actions).

Bilan de l'axe n°1.2

Une urbanisation respectueuse des ressources naturelles, adaptée aux dynamiques de chaque bassin de vie et facilitant les parcours résidentiels

Axe n°1.2.1 : assurer une offre de logements adaptée à la diversité des besoins

Projet n°3 :

Développer les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH/OPAH-RU), notamment en vue du maintien des seniors à domicile.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Signature en 2019 des conventions en vue de la mise en œuvre sur la période 2019-2024 d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ainsi que d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU).
- **Quelques chiffres clés :**
 - OPAH 2019-2024 : atteinte des objectifs fixés dans la convention comme suit :
 - **100 %** pour les logements de propriétaires occupants (360 réalisations), dont notamment 102 % dans la catégorie *Travaux aidant pour l'autonomie de la personne* (132 réalisations) et 99 % dans la catégorie *Travaux de lutte contre la précarité énergétique* (132 réalisations) ;
 - **20 %** pour les logements de propriétaires bailleurs (3 réalisations), dont notamment 20 % dans la catégorie *Travaux de lutte contre la précarité énergétique* (3 réalisations).
 - OPAH-RU 2019-2024 : atteinte de l'objectif fixés dans la convention comme suit :
 - **28 %** pour les logements de propriétaires occupants (24 réalisations), dont notamment 32 % dans la catégorie *Travaux aidant pour l'autonomie de la personne* (7 réalisations) et 33 % dans la catégorie *Travaux de lutte contre la précarité énergétique* (17 réalisations) ;
 - **19 %** pour les logements de propriétaires bailleurs (9 réalisations), dont notamment 23 % dans la catégorie *Travaux de lutte contre la précarité énergétique* (5 réalisations).

Projet n°4 :

Participer au développement d'une offre de logements temporaires destinés aux jeunes, apprentis, saisonniers, etc.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Restitution en juillet 2024 des conclusions de l'étude confiée à l'URHAJ Pays-de-la-Loire sur les besoins en logements des jeunes sur le territoire.
 - Approbation en septembre 2025 par le conseil communautaire de la convention de partenariat avec l'association Habitat Jeunes David d'Angers en vue du déploiement sur le territoire d'un dispositif d'hébergement temporaire chez l'habitant (HTH) (objectif annuel de 30 binômes à compter de 2026).

Projet n°5 :

Développer / réhabiliter le réseau d'aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Ouverture en 2023 d'une nouvelle aire à Val d'Erdre-Auxence (Louroux-Béconnais), comportant 10 emplacements / 20 places.
- **Quelques chiffres clés** :
 - 3 aires soit 31 places sur le territoire au 31 décembre 2025.
- **Prochaines échéances** :
 - Réhabilitation en 2026 de l'aire des Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe), comportant à terme 3 emplacements / 6 places.
 - Réhabilitation et extension en 2027 de l'aire du Lion-d'Angers, comportant à terme 6 emplacements / 12 places.
 - Ouverture en 2028 d'une nouvelle aire à Erdre-en-Anjou, comportant à terme 5 emplacements / 10 places.
 - Ouverture en 2028 d'une nouvelle aire aux Hauts-d'Anjou (Champigné), comportant à terme 5 emplacements / 10 places.

Projet n°6 :

Optimiser le mode de gestion et de fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Mise en œuvre en 2023 d'une prestation de services (reconduite en 2025), confiée à SG2A-Hacienda afin d'externaliser et d'optimiser la gestion des aires d'accueil.
 - Lancement en mars 2026 d'une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de la mutualisation entre cinq intercommunalités de la gestion des aires, étude confiée au cabinet Espelia.
- **Prochaines échéances** :
 - Restitution à l'automne 2026 des conclusions de l'étude avant la création éventuelle d'un syndicat mixte en 2027.

Projet n°7 :

Contribuer à la mise en œuvre d'une offre de logements adaptés aux gens du voyage en demande de sédentarisation.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Livraison en mars 2025 de quatre logements adaptés aux gens du voyage en demande de sédentarisation, aux Hauts-d'Anjou (Châteauneuf-sur-Sarthe).

Axe n°1.2.2 : Revitaliser les centres-bourgs, favoriser la reprise du bâti existant et lutter contre la précarité énergétique

Projet n°8 :

Développer les centres-bourgs.

- Projet porté par les communes du territoire.

Projet n°9 :

Mettre en œuvre une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à des fins de résorption de la précarité énergétique.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte :**
- **Bilan :**
 - Création en 2022 d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) avec pour objectif de favoriser la rénovation énergétique des logements du parc privé : déploiement de services d'information et de conseils personnalisés dans les France Services du territoire, avec l'appui de deux opérateurs, l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) (conseils financiers, fiscaux et juridiques) et l'association Alisée (conseils techniques).
 - Signature en 2025 du pacte territorial France Rénov' pour la période 2025-2027, nouvel outil contractuel ayant vocation à intégrer au sein d'un même dispositif les ex OPAH et la PTRE ; mise en œuvre dès 2025 des volets 1 (information, conseil et orientation) et 2 (animation territoriale) avec l'appui de l'ADIL et de l'association Alisée.
- **Quelques chiffres clés :**
 - PTRE : **234** conseils personnalisés délivrés dans les France Services sur le territoire entre janvier 2022 et décembre 2024.
 - Pacte territorial France Rénov' : **72** conseils personnalisés (conseils techniques) délivrés dans les France Services sur le territoire par l'association Alisée en 2025 ; **42** conseils personnalisés (conseils financiers, fiscaux et juridiques) délivrés dans les France Services sur le territoire par l'ADIL en 2025.
- **Prochaines échéances :**
 - Mise en œuvre en 2027 du volet 3 (accompagnement aux travaux d'amélioration de l'habitat) du pacte territorial France Rénov'.

Bilan de l'axe n°1.3

Un tissu social fait de mixités, de cohésion et d'ouverture

Axe n°1.3.1 : assurer la présence d'un accompagnement adapté à la diversité des besoins sociaux, notamment des personnes les plus fragiles

Projet n°10 :

Animer un programme d'actions favorisant le maintien de l'autonomie et du lien social en faveur des seniors.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Mise en œuvre du programme annuel d'ateliers et d'animations destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans et visant à prévenir la perte d'autonomie.
 - Organisation en 2024 d'un premier forum « *Bien vivre et bien vieillir à domicile* ».
- **Quelques chiffres clés** :
 - 495 participants aux ateliers et animations en 2025.

Projet n°11 :

Animer et développer le service de portage de repas aux seniors.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Reconduction en 2025 du contrat de concession de service public pour trois ans.
- **Quelques chiffres clés** :
 - 25 310 repas livrés en 2025 ; 114 bénéficiaires au 31 décembre 2025.

Projet n°12 :

Engager l'animation et le suivi d'un projet social local pour favoriser l'intégration des gens du voyage.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Prise en compte de la question de l'intégration des gens du voyage lors de l'élaboration du projet social de territoire (PST) en 2020 ; mise en œuvre d'actions de médiation auprès des voyageurs sur les aires en matière de santé (vaccination) et de scolarisation (avec l'association Les Ceméa).
- **Prochaines échéances** :
 - Élaboration d'un projet social local (PSL) en 2027.

Projet n°13 :

Développer un réseau de lieux ressources favorisant le croisement des pratiques culturelles, créatives et autres.

- Projet porté par les communes du territoire.

Axe n°1.3.2 : poursuivre l'amélioration et le déploiement rationnel de l'offre de services à la population sur l'ensemble du territoire

Projet n°14 :

Animer le réseau des trois maisons d'accès aux services publics sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Ouverture en 2020 d'un second espace France services au Lion d'Angers (le premier étant implanté aux Hauts-d'Anjou).
 - Ouverture en 2022 d'un troisième espace France services à Val d'Erdre-Auxence, chacun des trois bassins de vie du territoire disposant désormais de son espace.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **3** espaces France services, implantés aux Hauts-d'Anjou, au Lion d'Angers et à Val d'Erdre-Auxence ; **24** organismes partenaires ; **1 735** permanences en 2025.
- **Prochaines échéances** :
 - Ouverture en 2026 du nouvel espace France services des Hauts-d'Anjou, au sein d'un bâtiment commun partagé avec la nouvelle mairie des Hauts-d'Anjou.
 - Déploiement en 2026 d'une solution hors les murs avec un véhicule multiservices (France services, habitat, jeunesse).

Projet n°15 :

Réinventer les mairies comme des lieux multi-accueil de demandes administratives.

- Projet porté par les communes du territoire.

Axe n°1.3.3 : poursuivre le déploiement d'un réseau territorial de santé

Projet n°16 :

Animer le réseau des pôles et maisons de santé sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte :**
- **Bilan :**
 - Cession en 2023 et 2024 auprès de Maine-et-Loire Habitat (Meldomys locatif) des cinq pôles et maisons de santé (Lion d'Angers, Vern-d'Anjou, Châteauneuf-sur-Sarthe, Bécon-les-Granits, Louroux-Béconnais), ledit bailleur social devant apporter une plus grande efficience dans la gestion de ces immeubles et étant plus à même d'en porter les futurs projets d'extension.
 - Contribution aux différents travaux collectifs dans le cadre de l'évaluation du premier contrat local de santé 2019-2024 ainsi que de la préparation du second contrat local de santé 2025-2030.
- **Quelques chiffres clés :**
 - **8** structures de santé de proximité sur le territoire en 2025 (pôles et maisons de santé, maisons médicales).
- **Prochaines échéances :**
 - Création en 2026 d'une instance spécifique en vue de la coordination du réseau territorial de santé.

Bilan de l'axe n°1.4

Une offre de moyens de déplacements variés pour mieux raccorder et rapprocher

Axe n°1.4.1 : se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux enjeux du territoire

Projet n°17 :

Élaborer un plan de mobilité simplifié (PDMS).

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Approbation en mars 2021 par le conseil communautaire de la charte des orientations stratégiques en matière de mobilité.
 - Présentation en septembre 2023 du diagnostic.
 - Rédaction en 2024-2025 du projet de plan de mobilité.
 - Arrêt en avril 2025 du plan de mobilité.
 - Consultation publique à l'automne 2025 des parties prenantes.
 - Approbation en mars 2026 par le conseil communautaire du plan de mobilité.

Projet n°18 :

Élaborer un contrat opérationnel de mobilité et instituer un comité des partenaires .

- Projet porté par le conseil régional des Pays-de-la-Loire.

Axe n°1.4.2 : faciliter l'inflexion des comportements et usages autour des véhicules individuels et mobiliser les habitants aux enjeux des nouvelles formes de mobilité

Projet n°19 :

Élaborer un guide de la mobilité.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Rédaction en 2026 du projet de guide des mobilités.
- **Prochaines échéances** :
 - Parution et diffusion au cours du premier trimestre 2027 du guide des mobilités.

Axe n°1.4.3 : accompagner les publics les moins mobiles

Projet n°20 :

Développer et harmoniser le service de transport solidaire sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Mise à jour en juillet 2022 du règlement intérieur du dispositif de transport solidaire dans un objectif d'harmonisation du service.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **103 150** kilomètres parcourus ; **3 697** trajets ; **896** bénéficiaires ; **124** conducteurs bénévoles ; **6** gestionnaires de proximité en 2025.

Projet n°21 :

Mettre en œuvre un service d'autostop sécurisé sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint** :
- **Prochaines échéances** :
 - Expérimentation en 2027 d'un réseau sécurisé de points d'arrêts d'autostop.

Projet n°22 :

Favoriser les pratiques de covoiturage et les services d'autopartage sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Déploiement en 2023 sur le territoire d'un service de mobilité solidaire (autopartage solidaire) dans le cadre du dispositif Mobil'Izi.
 - Déploiement en 2023 sur le territoire d'un service de covoiturage régulier domicile-travail via l'application Klaxit dans un premier temps, puis Blablacar Daily dans un second temps.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **110** bénéficiaires du service de mobilité solidaire dans le cadre du dispositif Mobil'Izi en 2025.
 - **5 874** inscrits sur la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily en 2025, soit **445** inscrits supplémentaires par rapport à l'année précédente.
- **Prochaines échéances** :
 - Expérimentation en 2027 d'une ligne de covoiturage structurante.

Axe n°1.4.4 : développer les modes doux en lien avec les nouveaux usages de la proximité

Projet n°23 :

Aménager sur le territoire un réseau d'infrastructures cyclables à des fins touristiques (voies vertes, etc.) mais également de mobilité quotidienne (aménagement de réseaux de liaisons douces à l'intérieur des bourgs, déploiement d'un réseau de voies cyclables inter-bourgs).

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Approbation en décembre 2022 par le conseil communautaire du schéma cyclable intercommunal.
 - Réalisation en 2023 et en 2024 des études de faisabilité pré-opérationnelle de six liaisons cyclables inter-bourgs (études confiées à un cabinet d'étude extérieur ainsi qu'à l'agence technique départementale).
 - Approbation en juin 2025 par le conseil communautaire du schéma de stationnement sécurisé des vélos.
 - Lancement en mai 2026 des travaux d'aménagement de la liaison cyclable inter-bourgs Bécon-les-Granits – Le Louroux-Béconnais (6,9 kilomètres).
 - Mise en oeuvre en 2026 d'un groupement de commandes en vue de l'acquisition et installation de mobilier adapté dans le cadre du schéma de stationnement sécurisé des vélos.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **14,4** kilomètres de liaisons cyclables inter-bourgs dont l'aménagement est inscrit au plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2023-2028.
 - **60** places de stationnement sécurisé de vélos installées sur le territoire en 2025 avec le soutien de la Communauté de communes.
- **Prochaines échéances** :
 - Ouverture en septembre 2026 de la liaison cyclable inter-bourgs Bécon-les-Granits – Le Louroux-Béconnais (6,9 kilomètres).
 - Ouverture en 2028 de la liaison cyclable inter-bourgs Lion d'Angers – Thorigné-d'Anjou (2,9 kilomètres).
 - Ouverture en 2028 de la liaison cyclable inter-bourgs Champigné – Châteauneuf-sur-Sarthe (4,6 kilomètres).

Axe n°1.4.5 : renforcer les liens sur l'ensemble du territoire par un maillage d'infrastructures routières de qualité

Projet n°24 :

Mettre en œuvre une politique de gestion, d'entretien et de renouvellement du réseau de voirie, en centres-bourgs et hors bourgs, performante, responsable, fiable (dans un objectif de sécurisation) et durable.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Mise en œuvre du programme annuel d'entretien du réseau de voirie communautaire, en veillant à prioriser les travaux sur (i) les voies dont l'état structurel est le plus détérioré et nécessite des travaux de réhabilitation, (ii) les voies qui sont soumises à un trafic plus important, (iii) tout en étant attentif à ne pas négliger le réseau secondaire afin d'éviter une dégradation trop importante de ce dernier.
- **Quelques chiffres clés :**
 - **798,76** kilomètres de voies intégrées, dont **734,33** kilomètres hors bourgs et **64,43** kilomètres en bourgs.
 - **54,80** kilomètres de voies dont les fossés ont été curés ; **53,99** kilomètres de voies ayant fait l'objet de travaux de reprofilage ; **34,67** kilomètres de voies ayant fait l'objet de travaux de gravillonnage ; **3,88** kilomètres de voirie ayant fait l'objet de travaux de pose d'enrobé en 2025.



Axe n°2

Faire vivre et partager les ressources d'une identité rurale porteuse de dynamiques

Rappel des principaux enjeux de l'axe stratégique n°2

L'agriculture, point de référence majeur de cette identité et secteur économique important pour le territoire, doit être maintenue [axe n°2.1].

Une telle politique de soutien est doublement bénéfique, le maintien de la filière agricole contribuant également à celui de la trame bocagère. Or, la préservation du maillage bocager permet non seulement de protéger la biodiversité mais facilite également la conservation de cette précieuse ressource qu'est l'eau [axe n°2.2].

Dans un contexte de changement climatique, les vallées du Haut-Anjou ont décidé d'être un acteur de la transition environnementale et énergétique avec la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux visant à réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables [axe n°2.3].

Outre son patrimoine environnemental et naturel de qualité, le territoire dispose également de nombreux autres atouts pour développer une politique active de développement touristique, en lien avec l'itinérance douce [axe n°2.4].

Bilan de l'axe n°2.1

Accompagner les évolutions de l'agriculture et du secteur agri-alimentaire

Axe n°2.1.1 : se doter d'une stratégie en matière de maintien de l'agriculture et de préservation du foncier agricole

Projet n°25 :

Élaborer une convention cadre de partenariat avec la chambre d'agriculture afin notamment de favoriser la transmission des exploitations agricoles.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Désignation en 2022 de la Communauté de communes en tant que territoire pilote pour le Maine-et-Loire dans le cadre de la politique mise en oeuvre par le conseil régional, en partenariat avec la chambre d'agriculture, pour favoriser la transmission des exploitations agricoles ; mise en œuvre du programme durant la période 2022-2025.
 - Décision en 2025 de pérenniser cette expérience et de mettre en œuvre un programme d'actions 2026-2029.
- **Quelques chiffres clés :**
 - **50** exploitants agricoles accompagnés dans le cadre du programme Territoire pilote transmission agriculture entre 2022 et 2025.

Axe n°2.1.2 : faciliter le renouvellement de l'agriculture dans ses modes et ses orientations de production

Projet n°26 :

Mobiliser les leviers de la planification et de l'aménagement pour préserver le foncier agricole.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Signature en septembre 2022 d'une convention cadre avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Pays-de-la-Loire en vue d'un accompagnement de la Communauté de communes pour des opérations d'acquisition foncière.

Projet n°27 :

Accompagner la réalisation d'un plan alimentaire territorial (PAT).

- Projet porté par le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu.

Bilan de l'axe n°2.2

Préserver un maillage bocager, garant du bon fonctionnement des milieux naturels et marqueur de l'identité des Vallées du Haut-Anjou

Axe n°2.2.1 : mobiliser la société civile et la profession agricole autour d'une volonté de pérennisation d'un élément de patrimoine au cœur de l'identité

Projet n°28 :

Élaborer des atlas de la biodiversité communale.

- Projet porté par les communes du territoire.

Projet n°29 :

Coordonner / valoriser les divers programmes d'éducation et de sensibilisation à l'environnement engagés sur le territoire par les différentes structures.

- Projet porté par le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu.

Projet n°30 :

Animer un programme d'actions de sensibilisation à l'environnement et à la protection de la biodiversité.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Mise en œuvre du programme annuel d'actions de sensibilisation à l'environnement et à la protection de la biodiversité.
- **Quelques chiffres clés :**
 - **336** participants aux actions et animations en 2023 ; **304** participants aux actions et animations en 2024 ; **49** participants aux actions et animations en 2025.

Projet n°31 :

Mettre en œuvre un programme de plantation de haies bocagères et de renouvellement du bocage, y compris en favorisant le stockage carbone.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Mise en œuvre du dispositif d'aides à la plantation de haies bocagères.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **37** kilomètres de haies bocagères plantées sur le territoire entre 2017 et 2025 dont **3,4** kilomètres de haies plantées durant la seule année 2025.

Projet n°32 :

Mettre en œuvre un programme de restauration de mares.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Mise en œuvre du programme triennal de restauration des mares bocagères.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **131** mares créées ou restaurées sur le territoire entre 2018 et 2025 dont **16** mares créées ou restaurées durant la seule année 2025.

Projet n°33 :

Mettre en œuvre un programme de restauration et d'entretien de prairies sèches sur coteaux et de fonds de vallées (en partenariat avec les syndicats de rivières et de bassins).

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Mise en œuvre du programme de réouverture et de remise en gestion pastorale de coteaux enfrichés.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **11** exploitants agricoles, **16** hectares de coteaux restaurés et accompagnés dans le cadre du programme de réouverture et de remise en gestion pastorale de coteaux enfrichés au sein de l'ENS de la vallée de la Romme et de l'Auxence depuis 2021.

Projet n°34 :

Mettre en œuvre un réseau de ruchers communaux.

- Projet porté par les communes du territoire.

Axe n°2.2.2 : promouvoir la valorisation économique du maillage bocager

Projet n°35 :

Favoriser la demande en bois-énergie local à l'échelle du territoire pour des besoins mixtes collectifs et de particuliers.

- Projet porté par les communes du territoire.

Projet n°36 :

Privilégier les chaufferies collectives ayant recours au bois-énergie dans les équipements des collectivités.

- Projet porté par les communes du territoire.

Axe n°2.2.3 : gérer les ressources en eau, notamment au regard des besoins de l'agriculture

Projet n°37 :

Élaborer un programme pour la gestion quantitative de l'eau (économies, substitution de ressources, stockage hivernal multi-usages, etc.).

- Projet porté par les communes du territoire.

Projet n°38 :

Élaborer un plan d'actions en vue de la prévention des inondations.

- Projet porté par les syndicats des bassins versants du territoire.

Projet n°39 :

Mettre en œuvre une politique de gestion des eaux pluviales et de l'assainissement performante, responsable et durable avec notamment l'élaboration d'un schéma directeur.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte :**
- **Bilan :**
 - Restitution en 2021 des conclusions des travaux du cabinet en charge de l'établissement d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées et d'un schéma directeur des eaux pluviales.
 - Refonte en 2022-2023, sur la base notamment des schémas directeurs, de la stratégie en matière d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines.
 - Approbation en novembre 2023 par le conseil communautaire de la révision du tarif cible 2028 de la redevance d'assainissement collectif ainsi que de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).
 - Approbation en juin 2024 par le conseil communautaire des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) 2024-2033 Assainissement et Eaux pluviales, traduction financière de la mise en œuvre des deux schémas directeurs.
 - Réorganisation en 2025 du service Eau et assainissement avec pour objectif, notamment, de réinternaliser progressivement les prestations d'exploitation des stations, réseaux et équipements jusqu'alors confiées soit aux services techniques municipaux dans le cadre des conventions de gestion, soit à des prestataires extérieurs.
- **Quelques chiffres clés :**
 - En matière d'assainissement collectif :
 - **74%** de la population du territoire desservie par le service public d'assainissement collectif ; **29** systèmes d'assainissement collectif ; **31** stations de traitement des eaux usées soit une capacité épuratoire de **32 865** équivalent habitants (EH) ; **212** kilomètres de réseaux de canalisations, **89** postes de relevage ;
 - taux de conformité de **92%** des performances des équipements d'épuration des cinq stations de plus de 2 000 EH ; taux de conformité de **75%** des performances des équipements d'épuration de toutes les stations.
 - En matière d'assainissement non collectif :
 - **26%** de la population du territoire desservie par le service public d'assainissement collectif ; **4 113** installations recensées.
 - taux de conformité de **78%** des installations.
 - En matière de gestion des eaux pluviales urbaines :
 - **244** kilomètres de réseaux de canalisation collectant et transportant les eaux pluviales urbaines, dont **231** kilomètres de réseaux de type séparatif et dont **13** kilomètres de réseaux de type unitaire ; **112** ouvrages de régulation.
- **Prochaines échéances :**
 - Révision du zonage d'assainissement des eaux usées avec pour objectif son intégration dans les annexes sanitaires du PLUi à horizon 2028.
 - Création du zonage des eaux pluviales, avec pour objectif son intégration dans les annexes sanitaires du PLUi à horizon 2028.

Bilan de l'axe n°2.3

Conduire une démarche de transition environnementale dans un cadre maîtrisé et réfléchi

Axe n°2.3.1 : réduire les consommations d'énergie du territoire

Projet n°40 :

Mettre en œuvre un plan d'actions de rénovation énergétique des équipements et bâtiments publics.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Remplacement d'anciens équipements publics "énergivores" par de nouveaux équipements de conception bioclimatique utilisant des matériaux biosourcés : antenne de l'école de musique des Hauts-d'Anjou et chaufferie bois, mises en service en 2021 ; multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence, mis en service en 2024 ; multi-accueil des Hauts-d'Anjou, mis en service en 2026 ; France services des Hauts-d'Anjou dont la mise en service est programmée en 2027.

Axe n°2.3.2 : optimiser le bilan de dégagement des gaz à effet de serre du territoire, notamment au regard des enjeux de maintien des activités d'élevage bovin

Projet n°41 :

Encourager et sécuriser le développement de la filière de méthanisation agricole sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Mise en œuvre du programme annuel de financement d'études de faisabilité technico-économique d'unités de méthanisation.
 - Financement du projet de création d'une dorsale biogazière.
- **Quelques chiffres clés :**
 - **110%** de l'objectif cible inscrit au plan climat pour le pays de l'Anjou bleu atteint sur la filière méthanisation, au vu des projets en production, autorisés et en développement en 2025.
 - **4** projets subventionnés entre 2022 et 2025, dans le cadre du programme de financement d'études de faisabilité technico-économique d'unités de méthanisation.

Projet n°42 :

Contribuer à développer la consommation de gaz naturel pour véhicules (GNV) sur le territoire.

- Projet porté par le syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml) et par Anjou loire territoire (Alter).

Axe n°2.3.3 : révéler le potentiel de production d'énergies renouvelables du territoire

Projet n°43 :

Soutenir le développement de l'énergie solaire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Mise en œuvre dans le cadre du plan solaire du programme annuel de soutien aux particuliers en vue de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.
 - Accompagnement et facilitation de projets de centrales solaires, de parcs solaires villageois et d'ombrières.
 - Installation de générateurs photovoltaïques sur l'annexe du hangar pour les services techniques en 2025.
 - Élaboration en 2025 d'une charte locale pour un développement limité, raisonné et accepté de l'agrivoltaïsme.
- **Quelques chiffres clés :**
 - **150%** de l'objectif cible inscrit au plan climat pour le pays de l'Anjou bleu atteint sur la filière solaire, au vu des projets en production, autorisés et en développement en 2025.
 - **202** installations subventionnées et **5 426** mètres carrés de panneaux installés entre 2021 et 2025, dans le cadre du programme de soutien aux particuliers en vue de l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (plan solaire).

Projet n°44 :

Soutenir le développement de l'énergie éolienne dans un cadre maîtrisé et réfléchi.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Accompagnement des porteurs de projets.
 - Adoption en 2023 de la charte des projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale.
 - Définition en 2025 des zones d'accélération d'énergies renouvelables.
- **Quelques chiffres clés :**
 - **275%** de l'objectif cible inscrit au plan climat pour le pays de l'Anjou bleu atteint sur la filière éolienne, au vu des projets en production, autorisés et en développement en 2025.

Axe n°2.3.4 : favoriser le développement d'activités économiques tournées vers l'économie circulaire

Projet n°45 :

Accompagner le développement d'un réseau de recycleries/ressourceries sur le territoire.

- Projet porté par les communes du territoire.

Bilan de l'axe n°2.4

Accueillir les visiteurs et rassembler les habitants autour des patrimoines et des richesses du territoire

Axe n°2.4.1 : se doter d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux du territoire, favorisant l'itinérance douce

Projet n°46 :

Élaborer un schéma communautaire de développement touristique avec une double approche thématique et territoriale (zones d'activité touristique).

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint** :
- **Bilan** :
 - Établissement en 2022 et 2023 d'une première version de diagnostic territorial.
 - Intégration en 2025 des orientations stratégiques en matière de développement touristique (en l'occurrence la mise en œuvre d'une politique active de développement touristique en lien avec l'itinérance douce) dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document stratégique s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).
- **Prochaines échéances** :
 - Report en 2026-2027 de l'élaboration d'un schéma de développement économique, touristique, agricole (SDETA). .

Axe n°2.4.2 : développer le tourisme sur l'ensemble du territoire en cohérence avec les stratégies touristiques supra communautaires

Projet n°47 :

Développer le tourisme pédestre en aménageant sur le territoire un réseau de sentiers, en créant une offre adaptée et en assurant la valorisation.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Finalisation en 2022 des opérations de requalification (aménagement, balisage, valorisation) du réseau des sentiers de randonnée d'intérêt touristique.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **23** sentiers de randonnée d'intérêt touristique (dont **9** inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et **3** labellisés « Qualité Anjou »), soit près de **300** kilomètres de sentiers en 2025.

Projet n°48 :

Développer le tourisme équestre en aménageant sur le territoire des boucles, en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Création en 2025 d'une première boucle équestre (boucle du Lion-d'Angers : entre rives et villages de charme) soit 31 kilomètres de boucle en 2025.
- **Prochaines échéances** :
 - Création en 2026 d'une seconde boucle équestre connectée à la première entre Thorigné-d'Anjou et Sceaux-d'Anjou.

Projet n°49 :

Développer le tourisme cyclable (en s'appuyant sur les infrastructures structurantes existantes), en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Lancement en septembre 2024 d'une étude complémentaire de faisabilité en vue de l'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon.
 - Restitution au printemps 2026 des conclusions de l'étude complémentaire de faisabilité en vue de l'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon.
 - Mise en suspens du projet d'aménagement de la voie verte le long de la Sarthe et report, à la demande de la commune, du projet d'aménagement de la liaison cyclable inter-bourgs Brissarthe - Châteauneuf-sur-Sarthe.
- **Prochaines échéances** :
 - Démarrage en 2026-2027 de la phase "acquisition" puis lancement de la phase "Maîtrise d'œuvre et travaux" dans le cadre de l'aménagement de la voie verte le long de l'Oudon.

Projet n°50 :

Développer le tourisme fluvial en aménageant sur le territoire un réseau d'infrastructures d'accueil des plaisanciers, en créant une offre adaptée et en en assurant la valorisation.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint.**

Projet n°51 :

Développer les équipements et sites présentant un intérêt touristique.

- Projet porté par le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu.

Axe n°2.4.3 : promouvoir l'attractivité économique et résidentielle du territoire en révélant la qualité de ses patrimoines

Projet n°52 :

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication commune et fédératrice à l'échelle du territoire en vue de sa promotion (notamment touristique).

- Projet porté par le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu.

Projet n°53 :

Mettre en œuvre une politique d'inventaire, de sauvegarde et de valorisation du patrimoine historique et culturel.

- Projet porté par le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Segréen - Pays de l'Anjou bleu.

Bilan de l'axe n°2.5

Accompagner et mettre en valeur une culture d'engagement portée par la société civile (associations, citoyens...)

Axe n°2.5.1 : favoriser la participation de la société civile à la mise en œuvre des services à la population

Projet n°54 :

Soutenir et accompagner le secteur associatif, le bénévolat et les pratiques amateurs.

- Projet porté par les communes du territoire.

Axe n°2.5.2 : accompagner le monde associatif dans ses projets

Projet n°55 :

Mailler le territoire de tiers-lieux et espaces de soutien, de médiation et de ressources destinés notamment aux acteurs associatifs.

- Projet porté par les communes du territoire.



Axe n°3

Encourager et tirer parti du rayonnement des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin

Rappel des principaux enjeux de l'axe stratégique n°3

Bénéficiant de forts liens avec la métropole angevine, les vallées du Haut-Anjou se présentent comme un pivot entre la vie métropolitaine et la ruralité. Il leur appartient de tirer parti des dynamiques de l'aire urbaine d'Angers pour conforter et développer leur tissu économique et social, en investissant le secteur du numérique [axe n°3.1].

Le projet territorial vise également à attirer de nouvelles entreprises, affirmer l'image des vallées du Haut-Anjou en tant que territoire d'entreprises et soutenir l'activité économique et commerciale des centres-bourgs [axe n°3.2].

L'offre en termes d'équipements et de services à la population est déterminante pour attirer et conserver de nouveaux résidents. D'où l'intérêt de mener à l'échelle du territoire des politiques publiques visant à développer, en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, un panel de services adaptés aux besoins et attentes des familles et de leurs enfants, à proposer une offre culturelle et sportive de qualité et accessible au plus grand nombre [axe n°3.3].

Bilan de l'axe n°3.1

Développer sur le territoire une culture d'accueil et d'innovation autour des usages et des acteurs du numérique

Axe n°3.1.1 : se doter d'une stratégie en matière de ressources et usages numériques sur le territoire

Projet n°56 :

Actualiser le programme InnovNum, feuille de route innovation et numérique.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Mise en œuvre et animation des ateliers seniors Innov'num ordi (découverte et initiation à l'usage de l'informatique).
- **Quelques chiffres clés** :
 - **36** ateliers seniors Innov'num ordi organisés en 2025 ; **102** permanences numériques thématiques organisées au sein des France Services en 2025.

Axe n°3.1.2 : favoriser le développement d'activités économiques tournées vers le numérique et l'innovation

Projet n°57 :

Mailler le territoire de tiers-lieux, lieux notamment innovants dédiés au développement économique (programme InnovLab).

- Projet porté par les communes du territoire.

Axe n°3.1.3 : garantir l'accès de tous les habitants du territoire au numérique

Projet n°58 :

Mettre en œuvre un dispositif itinérant d'animation et de médiation, d'inclusion numérique (programme InnovBus).

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint.**

Projet n°59 :

Mettre en œuvre un dispositif d'appel à projets innovants jeunesse (programme InnovChallenge).

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint.**

Projet n°60 :

Mettre en œuvre un plan d'équipement numérique des établissements scolaires sur l'ensemble des territoires.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Équipement de l'ensemble des écoles élémentaires en outils numériques dédiés à l'apprentissage au 31 décembre 2025 (39 écoles bénéficiaire du programme).
- **Quelques chiffres clés :**
 - **121** classes élémentaires équipées d'un vidéo projecteur interactif (VPI) au 31 décembre 2025.

Projet n°61 :

Veiller au déploiement de la fibre en articulation avec les enjeux de préservation des haies bocagères.

- Projet porté par le syndicat mixte Anjou numérique.

Axe n°3.1.4 : résorber les dernières zones blanches de téléphonie mobile

Projet n°62 :

Faciliter l'installation d'antennes relais en zones d'activités économiques.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint.**

Bilan de l'axe n°3.2

Favoriser une dynamique économique et d'entrepreneuriat, porteuse d'emplois, d'activités et de services à la population au cœur de chaque bassin de vie

Axe n°3.2.1 : renforcer l'attractivité économique et affirmer l'image d'un territoire d'entreprises

Projet n°63 :

Élaborer un schéma directeur de développement et d'aménagement économique.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint** :
- **Bilan** :
 - Établissement en 2022 et 2023 d'une première version de diagnostic territorial.
 - Intégration en 2025 des orientations stratégiques en matière de développement économique, notamment s'agissant des zones d'activités, dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document stratégique s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).
- **Prochaines échéances** :
 - Report en 2026-2027 de l'élaboration d'un schéma de développement économique, touristique, agricole (SDETA).

Projet n°64 :

Accompagner les entreprises et acteurs économiques dans leurs projets d'implantation et de développement sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises en lien avec la maison de la création et de la transmission d'entreprises (MCTE).
 - Soutien et octroi de prêts d'honneur aux entrepreneurs locaux, avec la coordination du dispositif Initiative Anjou.
 - Conseil et accompagnement individuel des entrepreneurs dans leurs projets de création.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **14** porteurs de projets de création d'entreprises accompagnés en 2025 dans le cadre des ateliers organisés en lien avec la MCTE.
 - **14** entrepreneurs accompagnés, **12** entreprises financées, **96 000** euros de prêts d'honneur attribués en 2025 dans le cadre du dispositif Initiative Anjou.

Projet n°65 :

Encourager les synergies entre les acteurs économiques.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint** :
- **Bilan** :
 - Mise en œuvre sur le territoire de la plateforme de mutualisation de ressources entre entreprises « Solutions partage », dispositif finalement suspendu.
- **Prochaines échéances** :
 - Réflexion en vue de l'expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur le territoire, en partenariat avec l'ADECC (association pour le développement de l'économie circulaire et collaborative).

Projet n°66 :

Aménager sur le territoire un réseau de zones d'activités d'intérêt communautaire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Mise en œuvre de la politique d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités communautaires.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **14** zones d'activités économiques d'intérêt communautaire, soit **20,70** hectares de surfaces cessibles à terme.
- **Prochaines échéances** :
 - Projet d'extension de la zone La Grosse Pierre 3 (Lion-d'Angers) sur les terrains dits « Eram / Elivia », dont la surface cessible à terme est estimée à 1,17 hectare.
 - Projet d'extension de la zone La Sablonnière (Lion-d'Angers) sur les terrains dits « Gemin », dont la surface cessible à terme est estimée à 3,15 hectares.

Projet n°67 :

Créer une offre immobilière à destination des entreprises (ateliers-relais, etc.).

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Restauration de l'équilibre financier du budget annexe consacré à l'immobilier d'entreprises et détermination d'une trajectoire pluriannuelle.
 - Vente en 2022 d'une usine-relais située aux Hauts-d'Anjou à son occupant (Nova Flore).
 - Vente en 2023 d'un atelier-relais situé à Miré à son occupant (FVCM-Armatrade).
 - Vente en 2026 d'une usine-relais située aux Hauts-d'Anjou à son occupant (Anjou santé).
- **Quelques chiffres clés** :
 - **3** usines et **5** ateliers-relais.
- **Prochaines échéances** :
 - Réflexion en vue de la construction de nouveaux ateliers-relais sur le territoire.

Axe n°3.2.2 : diffuser un micro-développement économique local porté par la société civile et les actifs du territoire

Projet n°68 :

Soutenir les commerces et services de proximité et favoriser leur réimplantation dans les centres-bourgs.

- Projet porté par les communes du territoire.

Axe n°3.2.3 : accompagner l'évolution des qualifications et préparer au mieux l'entrée des jeunes dans la vie active : aider à mobiliser les acteurs à l'échelle du bassin d'emploi / accompagner les jeunes

Projet n°69 :

Animer le réseau des points information jeunesse (PIJ) sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Labellisation en 2023 « relais Info-jeunes » des espaces destinés aux adolescents du territoire.
- **Quelques chiffres clés :**
 - 1 structure principale Info-jeunes secteur Hauts-d'Anjou – Miré – Juvardeil et 6 relais Infos-jeunes, soit **1 047** jeunes accompagnés en 2025.

Bilan de l'axe n°3.3

Promouvoir une offre de services à la population pour tous et en phase, notamment, avec les attentes d'habitants au profil jeune et plus urbain

Axe n°3.3.1 : développer, en matière de petite enfance, enfance et jeunesse, un panel de services adaptés aux besoins et attentes des familles et de leurs enfants

Projet n°70 :

Garantir une offre de services diversifiée en faveur de la petite enfance.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Signature en novembre 2019 du contrat Enfance et jeunesse (CEJ) entre la Communauté de communes, les communes membres et la caisse d'allocations familiales (CAF) pour la période 2019-2022.
 - Finalisation en 2020 du projet social de territoire (PST) dont 5 des 59 recommandations concernent plus particulièrement la petite enfance.
 - Élaboration en 2021 d'un projet social pour l'accueil du jeune enfant.
 - Signature en janvier 2022 de la convention territoriale globale de services aux familles et aux usagers (CTG) entre la Communauté de communes, les communes membres et la CAF pour la période 2021-2025.
 - Réalisation en 2024 d'une étude par le pôle d'appui et de ressources handicap (PARH49) portant notamment sur les conditions d'accueil dans les structures petite enfance du territoire des enfants à besoins spécifiques et en situation de handicap ; adoption dans la continuité d'un plan d'actions autour de quatre axes.
 - Réalisation en 2024 d'une étude prospective par la CAF portant sur les besoins et l'offre en matière de services liés à l'accueil de la petite enfance sur le territoire.
 - Instauration en 2025 du service public de la petite enfance (SPPE).
- **Quelques chiffres clés** :
 - En matière d'accueil collectif public :
 - **6** établissements publics d'accueil du jeune enfant en 2025 (dont **5** multi-accueils et **1** micro-crèche), soit **126** places d'accueil, **288** enfants accueillis (dont **7** à besoins spécifiques et **4** en situation handicap) ;
 - **+ 14** places au sein des établissements publics d'accueil entre 2023 et 2026 ;
 - En matière d'accueil individuel :
 - **3** relais petite enfance (RPE) en 2025, soit **4** professionnels, **257** assistants maternels, **924** places d'accueil, **14** maisons d'assistants maternels (regroupant **41** assistants maternels).

Projet n°71 :

Enrichir l'offre d'accueil et de loisirs proposée aux enfants et aux jeunes sur l'ensemble du territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Élaboration en 2019 d'un projet éducatif de territoire (PEDT) pour la période 2019-2023.
 - Signature en novembre 2019 du contrat Enfance et jeunesse (CEJ) entre la Communauté de communes, les communes membres et la caisse d'allocations familiales (CAF) pour la période 2019-2022.
 - Finalisation en 2020 du projet social de territoire (PST) dont 7 des 59 recommandations concernent plus particulièrement le secteur de l'enfance et de la jeunesse.
 - Signature en janvier 2022 de la convention territoriale globale de services aux familles et aux usagers (CTG) entre la Communauté de communes, les communes membres et la CAF pour la période 2021-2025.
 - Élaboration en 2023 d'un projet éducatif de territoire (PEDT) pour la période 2023-2025.
 - Réalisation en 2024 d'une étude par le pôle d'appui et de ressources handicap (PARH49) portant notamment sur les conditions d'accueil dans les structures enfance et jeunesse du territoire des enfants à besoins spécifiques et en situation de handicap ; adoption dans la continuité d'un plan d'actions autour de quatre axes.
- **Quelques chiffres clés :**
 - En matière d'enfance :
 - **11** accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) destinés aux enfants en 2025 (dont **4** gérés en régie par la Communauté de communes et **7** gérés par des partenaires), soit **2 512** enfants accueillis (dont **15** en situation handicap), **409 040** heures d'accueil, **31** séjours organisés.
 - En matière de jeunesse :
 - **8** accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) destinés aux adolescents en 2025 (dont **4** gérés en régie par la Communauté de communes et **4** gérés par des partenaires), soit **577** jeunes accueillis (dont **6** en situation handicap), **41 215** heures d'accueil, **15** séjours organisés.

Projet n°72 :

Développer / adapter le réseau d'équipements d'accueil "petite enfance-enfance-jeunesse" sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Remplacement et agrandissement de deux anciens équipements affectés à l'accueil petite enfance "énergivores" par de nouveaux équipements de conception bioclimatique : multi-accueil de Val d'Erdre-Auxence mis en service en 2024 ; multi-accueil des Hauts-d'Anjou mis en service en 2026.
 - Extension en 2026 de l'espace communautaire Arlequin au Lion-d'Angers.

Axe n°3.3.2 : développer une offre culturelle et sportive de qualité et accessible au plus grand nombre, en partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels

Projet n°73 :

Élaborer un projet de développement culturel à l'échelle du territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Organisation en décembre 2023 d'une fabrique territoriale en vue de l'élaboration du projet culturel de territoire (PCT).
 - Élaboration en 2025 d'un projet culturel de territoire (PCT), établi pour la période 2024-2030, s'articulant autour de trois axes et se déclinant en 26 fiches-actions.

Projet n°74 :

Proposer une offre culturelle adaptée au territoire en matière de spectacle vivant, musique et arts visuels.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Création en 2021 d'un service communautaire Action culturelle.
 - Mise en œuvre à compter de 2022 d'une saison culturelle communautaire, « Habille toi, on sort ! » : une programmation éclectique, riche de diversité (spectacles de théâtre, danse, concerts, échanges et rencontres avec les artistes, etc.), au plus proche des habitants, sur tous les bassins de vie du territoire ; renforcement de la professionnalisation de l'accueil technique des spectacles et autres formes artistiques, de la politique de médiation et de développement des publics.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **9 733** spectateurs, **60** représentations et **49** spectacles en 2025.

Projet n°75 :

Faciliter l'accès aux pratiques culturelles et artistiques en milieu scolaire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Signature en 2022 d'un premier contrat local d'éducation artistique (CLÉA) avec notamment les services de l'État (DRAC, DSDEN) et le conseil départemental de Maine-et-Loire, pour la période 2021-2024.
 - Signature en 2024 d'un second CLÉA pour la période 2024-2027.
- **Quelques chiffres clés** :
 - **2 622** élèves et **114** classes concernées durant l'année scolaire 2024-2025 (dont 58 dans le cadre des interventions musicales en milieu scolaire).

Projet n°76 :

Soutenir les dynamiques et associations culturelles locales.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Financement et, le cas échéant, conseil (en vue de leur structuration) auprès d'acteurs associatifs culturels locaux ; mise en valeur dans la saison culturelle communautaire de l'offre professionnelle apportée par ces associations.

Projet n°77 :

Mettre en œuvre une politique de lecture publique solidaire des populations de manière cohérente et complémentaire sur le territoire garantissant notamment l'équité d'accès aux services.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Instauration en 2024 sur l'ensemble du réseau des bibliothèques de la carte unique se traduisant par une harmonisation des conditions d'accès aux prêts de documents, l'instauration de la gratuité pour tous les usagers et la mise en œuvre de la circulation généralisée de l'ensemble des collections sur tout le territoire, un usager pouvant dorénavant emprunter ou restituer un document depuis n'importe quelle bibliothèque du réseau.
- **Quelques chiffres clés** :
 - 26 bibliothèques, 118 496 ouvrages, 5 252 lecteurs inscrits actifs, 750 ouvrages circulant chaque semaine en moyenne via la « navette » au sein du réseau, 323 bénévoles et 7 bibliothécaires professionnels en 2025, 138 classes accueillies par un bibliothécaire durant l'année scolaire 2024-2025.

Projet n°78 :

Poursuivre la structuration et conforter le réseau des bibliothèques de proximité sur le territoire.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Réorganisation en 2023 du service Lecture publique sur deux sites (Bécon-les-Granits et les Hauts-d'Anjou).
 - Finalisation en 2024 de l'informatisation du réseau et du déploiement du portail commun.
 - Mise en œuvre du programme d'équipement et de rénovation des bibliothèques : ont été concernées les bibliothèques d'Andigné et de Champigné en 2021, de Miré en 2022, de La Jaille-Yvon en 2023 et de Gené en 2024.

Projet n°79 :

Soutenir les manifestations sportives d'envergure.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Financement du Mondial du Lion, du Palio, du tour cycliste du pays lionnais, etc.

Projet n°80 :

Développer / réhabiliter le réseau des équipements sportifs, en mettant notamment à disposition trois complexes sportifs d'intérêt communautaire.

- Projet porté par les communes du territoire.



Axe n°4

Renouveler la gouvernance du territoire, poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire et aux territoires voisins

Rappel des principaux enjeux de l'axe stratégique n°4

Afin de développer des habitudes de travail, voire des alliances, et d'incarner ce territoire ouvert auquel tous aspirent, le projet territorial encourage le dialogue et les coopérations tant entre les différentes collectivités du territoire des vallées du Haut-Anjou [axe n°4.1] qu'entre la Communauté de communes et les collectivités et instances des territoires voisins [axe n°4.2].

Le comité de pilotage du projet de territoire est chargé de suivre sa mise en œuvre ; sa composition pourrait évoluer, en donnant par exemple plus de place aux communes qui le souhaiteraient [axe stratégique n°4.3].

Au-delà de ce comité, il importe de pérenniser la participation des acteurs du territoire, qu'il s'agisse de membres de la société civile, d'associations ou de simples citoyens [axe n°4.4].

L'ensemble de ces objectifs ont vocation à s'inscrire dans le cadre de la démarche de labellisation Lucie 26000, visant à promouvoir une gouvernance responsable [axe n°4.5].

Bilan de l'axe n°4.1

Renforcer les coopérations entre les communes et la Communauté de communes

Projet n°81 :

Élaborer et faire évoluer un bilan du schéma de mutualisation.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Élaboration du rapport relatif aux mutualisations de services entre la Communauté de communes et ses communes membres, rapport comprenant un état des lieux détaillé de la politique de mutualisation en 2021 ainsi que le projet de schéma de mutualisation 2023-2027.
 - Approbation en mars 2023 par le conseil communautaire dudit rapport et dudit projet de schéma de mutualisation.
 - Approbation en juin 2023 par le conseil communautaire des avenants aux conventions pour la création des services communs, en vue de la mise en œuvre des préconisations dudit rapport.

Projet n°82 :

Animer et coordonner un réseau de collaboration et de mutualisation autour de l'action sociale entre le CIAS/CCVHA et les CCAS/communes.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint :**
- **Bilan :**
 - Renforcement de l'accompagnement auprès des centres communaux d'action sociale (CCAS) et communes du territoire, avec notamment l'élaboration de fiches pratiques et l'échange de pratiques.
- **Quelques chiffres clés :**
 - **82** fiches pratiques élaborées et mises à disposition des centres communaux d'action sociale (CCAS) et communes du territoire.

Bilan de l'axe n°4.2

Renforcer les coopérations avec les territoires voisins

Projet n°83 :

Imaginer une nouvelle gouvernance avec les territoires voisins.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Mutualisation de la compétence Collecte et traitement des déchets à une échelle supra-communautaire (entre les trois communautés de communes des vallées du Haut-Anjou, Anjou Loir et Sarthe ainsi que Loire Layon Aubance) et création en 2022 à cette fin du syndicat mixte des 3RD'Anjou.
 - Lancement en mars 2026 d'une étude d'opportunité et de faisabilité en vue de la mutualisation de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à une échelle supra-communautaire (entre les cinq communautés de communes des vallées du Haut-Anjou, Anjou bleu communauté, Anjou Loir et Sarthe, Baugeois vallées ainsi que Loire Layon Aubance).
- **Prochaines échéances** :
 - Restitution à l'automne 2026 des conclusions de ladite étude d'opportunité et de faisabilité avant la création éventuelle d'un syndicat mixte en 2027.

Bilan de l'axe n°4.3

Faire évoluer le comité de pilotage du projet de territoire

Projet n°84 :

Rendre le projet de territoire évolutif.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Refonte en 2021 du projet de territoire des vallées du Haut-Anjou et déclinaison de ce dernier en un plan d'actions autour de 88 projets structurants.
 - Traduction financière du projet de territoire en un programme pluriannuel d'investissement (PPI 2023-2028 pour le budget principal), approuvé en juin 2023 par le conseil communautaire puis actualisé chaque année.
 - Établissement à compter de 2023 d'un tableau de suivi annuel des actions inscrites au projet de territoire, outil de pilotage et d'évaluation indiquant pour chacune des actions structurantes portées par l'intercommunalité à la fois les principaux éléments de bilan, les perspectives et échéances à venir et quelques indicateurs et chiffres clés.
 - Établissement en 2026 d'un bilan de la mise en œuvre du projet de territoire à l'échelle de l'intercommunalité durant la période 2021-2025.
- **Prochaines échéances** :
 - Actualisation en 2026-2027 du projet de territoire et de son plan d'actions, à l'aune du nouveau mandat, en veillant notamment à intégrer dans ce dernier les nouveaux engagements RSO pris dans le cadre du troisième cycle de labellisation.

Bilan de l'axe n°4.4

Pérenniser / créer des dispositifs participatifs et de dialogue pour co-construire des politiques publiques et actions

Projet n°85 :

Maintenir le dispositif des fabriques territoriales.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif en cours d'atteinte** :
- **Bilan** :
 - Organisation en décembre 2023 d'une fabrique territoriale dans le cadre de l'élaboration du projet culturel de territoire (PCT).
- **Prochaines échéances** :
 - Organisation fin 2026 – début 2027 de trois fabriques territoriales (dont une s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration du projet social de territoire) en vue de l'actualisation du projet de territoire et de son plan d'actions.

Projet n°86 :

Mettre en œuvre de nouveaux dispositifs participatifs et de dialogue (budgets participatifs, etc.).

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif non atteint** :
- **Prochaines échéances** :
 - Création en 2026-2027 d'un fonds de soutien participatif visant à encourager des initiatives et projets locaux (associations, collectifs, entreprises du territoire, etc.) d'intérêt général sur les enjeux environnementaux, sociaux et/ou solidaires.

Bilan de l'axe n°4.5

Promouvoir une gouvernance responsable pour répondre aux défis économiques, écologiques

Projet n°87 :

Conserver la labellisation Lucie 26000.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Renouvellement à l'automne 2022 de la labellisation RSO Lucie 26000 (second cycle).
 - Renouvellement à l'automne 2025 de la labellisation RSO Lucie 26000 (troisième cycle).

Projet n°88 :

Promouvoir l'égalité hommes-femmes, notamment au sein des services administratifs.

- Projet porté par la Communauté de communes : **objectif atteint** :
- **Bilan** :
 - Approbation en mars 2023 par le conseil communautaire du plan d'actions pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, établi pour la période 2023-2026.